

# APPEL À CANDIDATURES

Faites avancer vos innovations et positionnez votre entreprise  
en matière d'économie circulaire !

## Prenez part à un **PARCOURS D'INNOVATION**

---

Un programme d'accompagnement  
de 10 mois alliant des expertises  
en **design, business et technologie**

Les parcours  
d'innovation  
sont encadrés par



WALLONIE  
DESIGN

Avec le soutien  
du Plan de Relance  
de la Wallonie



CIRCULAR  
WALLONIA

Cet appel est destiné aux entreprises wallonnes (PME et TPE) souhaitant **intégrer les principes d'économie circulaire dans le développement de leurs activités.**

Vous désirez apporter une amélioration dans la **conception d'un produit ou d'un service** ?

Vous voulez **optimiser votre processus de fabrication** ?

Vous souhaitez **valoriser un co-produit de votre production** ?

Vous voulez anticiper l'évolution des **réglementations et des normes régionales, européennes...** ?

Vous souhaitez répondre aux **nouvelles attentes de vos client·es** ?

Un parcours d'innovation est une **opportunité unique** d'intégrer les principes d'économie circulaire dans vos activités : réduire l'utilisation des ressources, prolonger l'usage des produits, réutilisation ou valorisation des composants, réduire la génération de déchets, etc.

## Qu'est-ce qu'un parcours d'innovation ?

Un parcours d'innovation est l'**accompagnement personnalisé** d'une entreprise dans un projet lié à l'économie circulaire. Cet accompagnement s'étale sur une durée de 10 mois.

Nous proposons une **approche pluridisciplinaire** alliant des expertises en **design, business et technologie** (prestataires labellisés chèques-entreprises). La collaboration entre ces expertises - différentes mais complémentaires - permet de mieux aborder la complexité des projets en économie circulaire.

L'équipe projet encadre l'entreprise et l'aide à définir un défi prioritaire en matière d'économie circulaire, à explorer différentes pistes de solutions, à les tester et à valider les plus pertinentes.

### Le parcours d'innovation

↪ En un clin d'oeil

**Accompagnement**

Équipe projet Design • Business • Technique au service de l'entreprise

Création et coordination de l'équipe projet assurées par Wallonie Design

**Durée**

**10 MOIS**

Création équipe • Kick-off • Analyse/Exploration • Priorisation • Développement • Rapport final

**Livrables**

En fonction du challenge propre à l'entreprise, les livrables de fin de parcours peuvent varier

- | Plan d'actions
- | Proof Of Concept
- | Concept
- | Scénario d'usage ou prospectif
- | Prototype à échelle réduite
- | ...

**Valeur du parcours**

Expertise design	6.000 € HTVA
Expertise technique	6.000 € HTVA
Expertise business	6.000 € HTVA
Coordination	6.000 € HTVA
<b>VALEUR TOTALE</b>	<b>24.000 € HTVA*</b>
Participation pour l'entreprise	6.000 € HTVA

\*Soumis aux aides de minimis

## Quel coût implique-t-il pour l'entreprise ?

La valeur totale du projet est estimée à 24.000 € HTVA (montant soumis aux **aides de minimis\***), soit 6.000 € HTVA pour chaque expertise (design - business - technique) et pour la coordination de Wallonie Design.

La Région Wallonne propose un **soutien financier** via le mécanisme chèque-entreprise. Vous devrez introduire la demande de chèque-entreprise en ligne auprès des autorités compétentes ; vous serez accompagné-e par Wallonie Designe pour cette démarche.

**Ces aides permettent à l'entreprise de payer seulement 25% de la valeur totale du parcours du parcours d'innovation.**

	Prix (€ HTVA)	Pris en charge par	À hauteur de	
Expertise design	6.000	Wallonie Design	100 %	
Expertise business	6.000	Région Wallonne	50 %	
		L'entreprise	50 %	
Expertise technique	6.000	Région Wallonne	50 %	
		L'entreprise	50 %	
Coordination	6.000	Wallonie Design	100 %	
Total	24.000	Wallonie Design et Région Wallonne	75 %	18.000 € HTVA
		L'entreprise	25 %	6.000 € HTVA

*\* Tout bénéficiaire de ce subside soumis aux règles européennes applicables aux aides 'de minimis' doit respecter ladite réglementation applicable au moment de l'octroi du subside, et verra son subside plafonné en conséquence. Autrement dit, si le montant de la subvention demandée porte le montant des aides 'de minimis' qui ont déjà été accordées au porteur de projet à un montant supérieur à 200.000 € sur une période de trois exercices fiscaux, la subvention facultative ne peut pas lui être accordée. Ces plafonds s'entendent pour toutes les aides de minimis cumulées, en ce compris donc les aides de minimis obtenues de la part d'autres autorités publiques. Afin de vérifier le respect de ce plafond, une déclaration sur l'honneur portant sur les éventuelles aides 'de minimis' obtenues pendant la période concernée (trois exercices fiscaux) devra être produite par le candidat soumis à cette réglementation. Les montants accordés seront éventuellement réduits en conséquence.*

Plus d'informations : <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=celex:32006R1998>

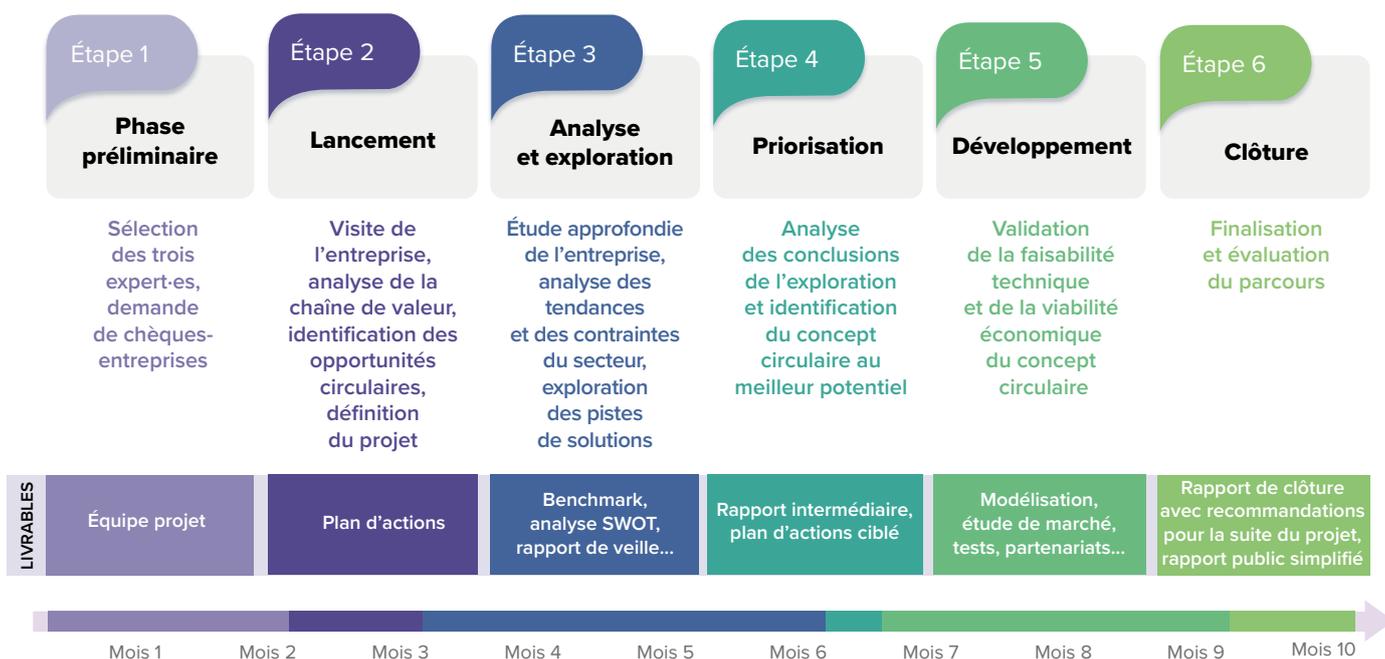
## Combien de temps l'entreprise doit-elle y consacrer ?

Pour le bon déroulement du projet, il est important de désigner un-e référent-e au sein de l'entreprise, qui pourra dédier du temps à l'équipe projet, et faire le lien entre celle-ci et les membres du personnel concernés.

Cette personne référente devra consacrer **entre 5 à 10h par mois** au projet (ateliers de travail collectif, visite d'entreprise, réunions, questions diverses, formulaire pour l'obtention des chèques-entreprises, etc.)

Lors de la réunion de lancement qui se déroule sur une journée, l'entreprise devra dédier deux personnes aux activités : la personne référente susmentionnée et une personne ayant un rôle opérationnel ou décisionnaire.

## Le parcours d'innovation en 6 étapes



## Quel projet peut faire l'objet d'un parcours d'innovation ?

Voici plusieurs types de projets que nous serons en mesure d'accompagner dans le cadre de cet appel à candidatures :

- (Re)concevoir un produit pour augmenter sa durée de vie en facilitant son entretien, sa réparation ou en renforçant sa robustesse ;
- (Re)concevoir un produit, pour qu'il puisse être réparé, réusiné ou recyclé plus facilement ;
- (Re)concevoir un produit en renforçant l'attachement de l'utilisateur au produit afin qu'il le conserve plus longtemps ;
- Optimiser l'utilisation de matières premières dans un processus de fabrication ;
- Développer une nouvelle chaîne de production sur base de co-produits ou sous-produits de son activité ;
- Développer des synergies sur base de déchets, co-produits ou sous-produits de son activité.

Bien que le travail sur les déchets, co-produits et sous-produits soit partie intégrante de l'économie circulaire, nous vous encourageons à remettre une candidature qui ne se limite pas au recyclage. Si vous avez besoin d'aide pour préciser votre projet, contactez [zoe.drion@walloniedesign.be](mailto:zoe.drion@walloniedesign.be)

## Procédure de candidature

Vous devez compléter un **formulaire en ligne**, qui vous demande d'exposer brièvement le défi de votre entreprise. Vérifiez que cette dernière remplit les critères suivants :

- Être une PME ou une TPE localisée en Wallonie (siège social et activité) ;
- Être soumise aux règles applicables aux aides de minimis et ne pas en dépasser le seuil en fin de parcours d'innovation ;
- Être éligible au dispositif des chèques-entreprises ;
- Ne pas être en difficulté financière (procédure de faillite, réorganisation judiciaire...)

À la réception de votre candidature, notre équipe analysera celle-ci et vous contactera dans les 5 jours ouvrables. Si votre candidature est valable, elle sera ensuite soumise à un comité d'expert·es.

Si cet accompagnement vous intéresse mais que vous n'êtes pas certain·e que votre projet corresponde à cet appel, contactez [zoe.drion@walloniedesign.be](mailto:zoe.drion@walloniedesign.be)

**ACCÉDEZ AU FORMULAIRE  
DE CANDIDATURE**

[bit.ly/parcoursinnovation](https://bit.ly/parcoursinnovation)



## Procédure de sélection

Un comité d'expert·es analysera les candidatures sur base de différents **critères** :

- La pertinence du lien entre votre projet et l'économie circulaire ;
- L'adéquation de votre projet avec la méthodologie du parcours d'innovation, nécessitant l'intervention collaborative de plusieurs expert·es sur une longue durée ;
- La motivation de votre entreprise et le temps que celle-ci pourra dédier au projet ;
- L'impact et la valeur ajoutée pour la Wallonie.

Le comité remettra sa décision finale dans un délai de 10 jours ouvrables.

**Pour cette édition, seules 10 entreprises wallonnes seront sélectionnées pour prendre part à un parcours d'innovation. Déposez votre candidature sans tarder !**

Il s'agit d'un processus de sélection continu qui s'étalera jusqu'à fin mai 2024 : les candidatures seront analysées dans l'ordre de leur réception. Une fois le quota de 10 entreprises sélectionnées atteint, l'appel sera clôturé.

Pour toute question concernant cet appel,  
contactez [zoe.drion@walloniedesign.be](mailto:zoe.drion@walloniedesign.be)